

Communiqué de presse



La Maison des Parents - Olivier et Patrick Berthet a été inaugurée

Chambéry, le 25 septembre 2021

La Maison des Parents Olivier et Patrick Berthet de l'hôpital de Chambéry a été inaugurée, en présence de Madame Ute Berthet, mécène à l'initiative du projet, le vendredi 24 septembre 2021.



De g. à Dr. : M. Percot (Directeur adjoint en charge des affaires générales), Dr Schmit (chef de service pédiatrie), M. Beretti (président du Conseil de surveillance CHMS), Mme Berthet (Mécène), M. Chambaz (Directeur général CHMS), Mme Turnar (Région AURA), Mme Grillet (architecte), Mme Bellemin, Mme Menjoz (Cadre supérieur de santé pôle Mère enfant), Mme Gonthier (Cadre de santé Pédiatrie),

Vendredi 24 septembre, une centaine de personnes étaient réunies autour de Madame Ute Berthet pour l'inauguration de la Maison des Parents Olivier et Patrick Berthet, en présence M. Florent Chambaz, directeur général du CHMS, Mme Alexandra Turnar, conseillère régionale de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Mme Corinne Wolff, Vice-présidente déléguée aux personnes âgées et handicapées et solidarité générationnelle du conseil départemental de la Savoie, M. Renaud Beretti, maire d'Aix-les-Bains et Président du conseil de surveillance du CHMS, M. Thierry Repentin, maire de Chambéry et vice-Président du conseil de surveillance du CHMS, ainsi que M. Louis Besson, ancien ministre.

A l'origine du projet, M. et Mme Pierreⁱ et Ute Berthet ont fait don au CHMS du produit de la vente de leur villa pour créer cette Maison des Parents, en souvenir de leurs fils Olivier et Patrick Berthet, disparus prématurément.

Le choix s'est porté sur un ancien logement de fonction, à proximité immédiate de l'hôpital, qui a été entièrement restructuré et rénové entre novembre 2020 et juillet 2021, avec le concours de l'architecte Hélène Grillet (Impacts Architecteurs), spécialiste locale en réhabilitation de bâtiment à forte valeur patrimoniale ou historique, en lien avec les services techniques du CHMS.

Les accès ont été modifiés, des places de parking ont été créées et la structure a été entièrement reprise, pour une réorganisation des murs et dalles intérieures. La toiture, l'étanchéité et l'isolation ont également été entièrement refaites. L'enjeu était de préserver les qualités architecturales de la bâtisse, typique de l'architecture des années 50, tout en réorganisant sa structure intérieure pour en faire un lieu de vie confortable et fonctionnel.

Une maison pour rapprocher les parents de leur enfant hospitalisé

La Maison des Parents - Olivier et Patrick Berthet comporte aujourd'hui huit studios ainsi que des espaces de vie collective : un hall avec des casiers personnels, deux salons, une salle à manger, une cuisine tout équipée, une salle détente, une buanderie, un jardin. Les studios comprennent une chambre équipée d'un lit deux places, de rangements et d'une télévision ainsi qu'une salle d'eau. Un des studios est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les parents accueillis seront ceux dont les enfants sont hospitalisés en pédiatrie, mais aussi et surtout dans les unités de néonatalogie et de réanimation néonatale. « *Nous accueillons des bébés du territoire des 2 Savoie, du Nord Isère et d'une partie de l'Ain, pour des séjours excédant souvent plusieurs semaines, et la présence des parents est essentielle*, explique le Dr. Cécile Desbruyères, chef de service de néonatalogie. *Même si dans notre service récemment rénové, un parent peut rester dormir auprès de son enfant, cette maison des parents sera complémentaire en permettant l'accueil des deux parents.* »

Une participation de 15 € par nuit est demandée aux familles, pour contribuer aux frais de fonctionnement.

Un budget d'investissement de 1,1 millions d'euros

Le budget total pour la création de la maison des parents est de 1 100 000 €, dont 800 000 € pour le chantier de rénovation (gros œuvre et second œuvre), le reste étant destiné aux frais d'étude et de maîtrise d'œuvre et aux aménagements intérieurs (meublier, décoration...)

Outre le don conséquent de 700 000 € de M et Mme Pierre et Ute Berthet, la Maison des Parents a reçu le soutien financier de la Fondation des hôpitaux de France – Pièces jaunes (200 000 €), du Département de la Savoie (100 000 €), de la Région Auvergne-Rhône Alpes (90 000 €), du groupe APICIL (80 000 €), de la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement et du Crédit agricole des Savoie (30 000 €), de la Fondation Pierre Dumas (8 000 €), des Rotarys Clubs du bassin Chambérien (8 000 €), du syndicat de biologistes de la Savoie (4 000 €), du Lions Club Sabaudia (2 000 €) et de la société des médaillés de la Légion d'honneur (2000 €).

S'ajoutent à cela de nombreux dons de particuliers, associations, entreprises ou commerçants via une cagnotte Leetchi ou le fonds de dotation du CHMS. Les entreprises ayant réalisé les travaux ont également fait des efforts financiers. Ce projet a donc pu être intégralement financé par des dons et subventions.

Le CHMS, outre la mise à disposition de la maison, prendra à sa charge l'intégralité des frais de fonctionnement (entretien, blanchisserie, gestion des entrées, informatique, maintenance, charges...).

Les premiers parents seront accueillis dans la Maison des Parents - Olivier et Patrick Berthet à partir du 5 octobre prochain.

A propos des unités de néonatalogie

Les unités de néonatalogie et de réanimation néonatale du CHMS viennent d'être intégralement rénovées (néonatalogie en 2019 et réanimation néonatale en 2020). L'unité de réanimation néonatale dispose de 10 lits et celle de néonatalogie et soins intensifs a une capacité de 12 lits. Elles accueillent les bébés nés à la maternité de Chambéry, mais aussi sur tout le territoire des 2 Savoie et de la région de Belley (01), grâce à un SMUR néonatal, qui intervient 7j/7 et 24h/24 pour prendre en charge dans les autres hôpitaux les nouveau-nés nécessitant une réanimation.

Les deux unités sont très impliquées dans les soins de développement des bébés prématurés, soins qui vont au-delà de la prise en charge médicale. Il s'agit de diminuer le stress lié à l'environnement (bruit, lumière, activité...), d'assurer un soutien à l'enfant pendant les soins et de favoriser le lien parents-enfant en créant des conditions d'accueil chaleureuses pour les parents. Un des deux parents peut rester en permanence auprès de son enfant, toutes les chambres étant équipées de sanitaires et d'un lit pour le parent.

Contact presse : Mission communication – Alexandra Peylin - 04 79 96 59 98
– mission.communication@ch-metropole-savoie.fr

ⁱ M. Berthet est décédé en Décembre 2020.